



Faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Fidèle à mon engagement d'assurer la plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux nouvelles dispositions du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2017 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Pour plus d'informations, je vous invite à visiter notre site Internet au <https://www.saint-henri.ca/budget/> pour plus de détails sur les états financiers 2017.

Germain Caron, maire de Saint-Henri

Rapport financier

Les états financiers au 31 décembre 2017 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 7 960 047\$ et que les revenus d'investissement ont été de 420 831\$, ce qui a généré des revenus totaux de 8 380 878\$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la Municipalité ont totalisé 8 039 152\$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2017 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 380 923\$.

À la même date, la Municipalité possédait un excédent accumulé non affecté de 1 065 035\$, lequel inclut l'excédent de l'exercice 2017. La Municipalité possède également des excédents affectés pour l'assainissement et le traitement des eaux de 179 838\$, pour la réserve de la vidange des étangs de 232 931\$ ainsi qu'un fonds de roulement de 263 630\$.

Rapport du vérificateur externe

Les états financiers 2017 ont été vérifiés par le vérificateur externe monsieur Daniel Darby, CPA auditeur, CA, Directeur principal, Certification de la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., en date du 26 mars 2018. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Henri.

À la suite de la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que «les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Henri au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public».

Traitement des élus

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la Municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Toutefois, par souci de transparence, je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal en 2017 était la suivante :

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
M. Yvon Bruneau	20 368\$	8 645\$
M. Germain Caron	7 788\$	3 894\$
Mme Amélie Lamontagne	4 330 \$	2 165\$
Mme Julie Dumont	5 196\$	2 598\$
M. Michel L'Heureux	5 196\$	2 598\$
Mme Linda Roy	4 330\$	2 165\$
M. Jules Roberge	5 196\$	2 598\$
M. Richard Turgeon	866\$	433\$
M. Gervais Gosselin	866\$	433\$
M. Bruno Vallières	866\$	433\$